

# AVIS DE CONCOURS EXTERNE SUR TITRES

**Ce recrutement, ouvert par le Centre Hospitalier Alès-Cévennes au titre de l'année 2012, a pour objet de pourvoir 3 postes d'assistantes médico administratives vacants dans l'établissement**

<b>PERIODE D'INSCRIPTION</b>	
<b>Ouverture</b> des inscriptions	<b>Clôture</b> des inscriptions
Jeudi 1 mars 2012	Lundi 02 avril 2012
Nombre de postes ouverts au C.H ALES-CEVENNES : 3	
<b>MODALITES D'INSCRIPTION</b>	
<b>Inscriptions exclusivement sur dossier</b> comprenant :	
<ul style="list-style-type: none"><li>- une lettre de candidature</li><li>- un curriculum vitae détaillé à jour à la date d'ouverture du concours sur titres.</li><li>- la copie des titres de formation, certifications et équivalences dont il est titulaire.</li><li>- Un état signalétique des services publics accompagné de la fiche du poste occupé.</li></ul>	
<b>Ce dossier pourra</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>soit être déposé</b> avant la date limite de clôture <b>auprès de la DRHF du Centre Hospitalier Alès Cévennes, aux heures de permanence exclusivement.</b> Un récépissé sera alors remis à chaque agent, avec le tampon du service indiquant la date de réception.</li><li>- <b>soit être envoyé par la poste en recommandé avec avis de réception à l'adresse suivante : Centre Hospitalier Alès Cévennes – Direction des Ressources Humaines – Service Recrutement – 811, avenue du Docteur Jean Goubert – BP 20131 – 30103 ALES CEDEX</b></li></ul>	
En cas de réclamation, seuls le récépissé remis par la DRHF lors du dépôt de dossier ou l'avis de réception de la poste seront pris en compte, comme preuves de dépôt dans le délai réglementaire.	
<b>CONDITIONS D'ACCES</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>- Etre titulaire d'un baccalauréat ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 4 ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le Décret du 13 février 2007.</li></ul>	
<b>DEROULEMENT DU CONCOURS</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>- Entretien avec le jury sous la forme :</li><li>- d'une présentation d'une durée de 5 minutes au plus par le candidat de sa situation professionnelle et de sa motivation pour exercer la fonction.</li><li>- Un échange, pouvant comporter, une mise en situation, permettant d'apprécier la capacité du candidat à exercer la fonction.</li></ul>	

Fait à Alès, le 10 février 2012

P/Le Directeur  
Le Directeur des Ressources Humaines  
et de la Formation

  
V. KISGEN